
Déclaration de la Fédération SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires

Contre l'état d'urgence et la restriction des libertés

Il y a deux semaines, nous faisons part dans cette assemblée de nos très vives inquiétudes sur les suites et les conséquences de la promulgation de l'état d'urgence et de son instrumentalisation pour restreindre les libertés individuelles et collectives.

La preuve en est faite aujourd'hui après les répressions exercées mi-novembre à l'encontre de 58 militant-e-s et leurs soutiens ayant participé à une initiative de solidarité avec les migrant-e-s ; et après les arrestations massives et les mises en garde à vue de 174 de manifestant-e-s, dont des militant-e-s syndicaux et des personnels de l'Éducation nationale qui exerçaient, sans violence, dimanche 28 novembre, leur droit à revendiquer pour la justice climatique.

La fédération SUD éducation et l'Union Syndicale Solidaires exigent l'abandon de toutes éventuelles procédures et poursuites à leur encontre.

Les terribles tueries du 13 novembre ne doivent pas servir de prétexte à une restriction des libertés publiques.

Parce que la prolongation de l'état d'urgence, les interdictions de manifester et les restrictions des droits syndicaux sont inacceptables, la fédération SUD éducation et l'Union Syndicale Solidaires réaffirment leur volonté de continuer à se mobiliser et à faire grève pour la justice sociale, l'égalité et les libertés publiques.

Dans ce contexte de fortes tensions, propice aux amalgames en tout genre, nous nous interrogeons sur l'absence de réaction du ministère face à la mise en place d'un fichage institutionnel, comme celui qui a été mis en place par la direction académique du Loiret.

Fichage institutionnel et pratiques sécuritaires au sein de l'école

En effet, le 18 novembre, l'ensemble des chef-fes d'établissements et des directrices et directeurs d'écoles de ce département ont reçu une note relative au signalement des faits de violence et événements graves en milieu scolaire de la part de la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Cette note est

accompagnée d'une fiche de signalement. Si ce dispositif dit « de prévention et lutte contre la violence en milieu

scolaire » que nous ne cautionnons pas, n'est pas nouveau, il n'en reste pas moins qu'avec cette fiche de signalement, on franchit un cap dans la liste des dérives sécuritaires générées par l'état d'urgence, puisqu'elle fait des chef-fes d'établissement, des directrices et directeurs d'école des agent-e-s de fichage des personnes au nom de la prévention du trouble à l'ordre public et de son maintien.

Ainsi, il y est demandé dans une section nommée « Atteintes aux valeurs de la République / phénomène de radicalisation », de signaler « le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse » par les parents !

Dans la section « Atteinte à la sécurité / au climat de l'établissement » il est demandé de signaler (toujours en les considérant comme des faits de violence et événements graves) les « grèves, blocages, manifestations, rassemblements ».

La fiche prend même la peine de distinguer les « mouvements internes au département sans rayonnement national ou revendication nationale » et les « mouvements avec revendications nationales [ou ayant] un impact médiatique ou une forte connotation politique ».

Là encore l'amalgame est lourd de sens assimilant le mouvement social et la défense des droits à des « violences et événements graves ».

L'Éducation nationale demande-t-elle de fichier les grévistes, les syndicalistes, les militant-e-s ?

Les chef-fes d'établissement et les directeurs et directrices d'école sont ils et elles assigné-e-s à devenir des auxiliaires de police et assumer des missions de fichage qui relèvent du maintien de l'ordre ?

Dans ce contexte de l'état d'urgence, propice aux amalgames et aux dérives sécuritaires, ces pratiques constituent à nos yeux une atteinte grave à nos libertés démocratiques et syndicales.

Nous demandons le retrait de ce dispositif, ainsi qu' une dénonciation et un positionnement clairs de la ministre quant au rejet de telles pratiques sécuritaires au sein de l'école.

Nous pensons que notre institution a sans doute mieux à faire que de fliquer les parents et les enseignant-e-s et pourrait se concentrer sur **l'amélioration des conditions de travail de ces dernier-e-s et des conditions d'apprentissage des élèves.**

En effet, dans son rapport annuel sur « l'école dans le monde », l'OCDE vient de mettre en avant, ce que nous ne cessons de dénoncer et de combattre depuis longtemps.

Travailler plus pour gagner moins

Les enseignant-e-s français-e-s restent les moins bien payé-e-s par rapport à la moyenne des enseignant-e-s de l'OCDE, avec en tête les enseignant-e-s du premier degré qui non seulement sont sous-payé-e-s, mais travaillent 152 heures de plus que la moyenne de l'OCDE, et 276 heures de plus que les enseignant-e-s certifié-e-s du secondaire. Tandis que les effectifs élèves par classe y sont les plus importants.

Contrairement avec ce que l'on a voulu nous faire croire avec la réforme des rythmes scolaires, les écolier-e-s français-e-s ont plus d'heures de cours que la moyenne des écolier-e-s de l'OCDE avec une majeure partie de ce temps consacré à l'apprentissage des fondamentaux.

Les dépenses pour l'éducation y sont inférieures à la moyenne des pays de l'OCDE.

Les moyens attribués à l'école maternelle et primaire y sont insuffisants.

Un budget d'austérité insuffisant !

Face à ce constat, les 516 millions d'augmentation du budget de l'Éducation nationale par rapport à 2015 risquent de se révéler très nettement insuffisants, et ce malgré les ambitions affichées par le ministère qui relèvent plus d'un exercice d'auto-persuasion destiné à servir sa promotion et sa communication qu'à la réalité des mises en œuvre sur le terrain.

En effet nous ne voyons pas bien comment dans ce contexte qui demeure celui de l'austérité gouvernementale avec un « pacte de responsabilité » visant à faire 50 milliards d'euros d'économie sur les dépenses publiques, il va être possible de faire face à l'augmentation de la démographie scolaire, baisser les effectifs dans les classes et améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et des étudiant-es de la maternelle à l'université, réduire les inégalités territoriales, prévenir et remédier aux difficultés scolaires et l'échec scolaire avec des personnels formés et en nombres suffisants, scolariser les élèves en situation de handicap et plus globalement créer des postes à la hauteur des besoins.

La création de 60 000 postes d'ici la fin du quinquennat étant reléguée définitivement dans les oubliettes des multiples promesses non tenues.

Quant aux enseignant-e-s, ils et elles ne sont pas prêt-e-s, cette année encore, de voir leur salaire, gelés depuis 5 ans,

augmenter ; salaires qui ont même baissé de 1% avec la hausse des prélèvements.

Contre la réforme du collège, en grève le 26 janvier !

Ce ne sont pas non plus les contre réformes mises en œuvre dans le cadre de la refondation de l'école qui vont améliorer la situation, avec parmi elles celle du collège contre laquelle nous appellerons à la grève avec l'intersyndicale *SNES-FSU / SNEP-FSU / SNFOLC / SNETAA-FO / SFSDDPEP-FO / CGT / SNALC / SNCL / SIES / CFE-CGC / SUNDEP-Solidaires*, le mardi 26 janvier.

Loin des discours élitistes et anti-pédagogies que l'on entend un peu partout, nous dénonçons l'accroissement des inégalités que va impliquer cette réforme.

Nous défendons le droit à la formation. Les formations « réforme du collège » se font sur le dos du droit à la formation continue des personnels.

Nous nous opposons à la multiplication des hiérarchies intermédiaires (conseil pédagogique, « formateurs relais »...) ainsi qu'à l'allongement du temps de travail du fait que ces formations obligatoires sont organisées le plus souvent hors du temps de service devant élèves.

C'est pourquoi, la fédération SUD éducation et l'Union syndicale Solidaires revendiquent l'abandon de la politique d'austérité et des contre- réformes.

Nous revendiquons l'octroi des moyens dont nos écoles et nos établissements ont besoin avec :

-Une réduction du nombre d'élèves par classe en école, collège et lycée avec des plafonds nationaux et des créations de postes à la hauteur des besoins.

-Une diminution du temps de travail de toutes et tous, et du temps de service devant élèves pour les enseignant-e-s et les personnels d'éducation ou d'orientation, qui permette de dégager du temps pour la concertation et le travail en équipe.

-Des mesures spécifiques pour l'éducation prioritaire en termes d'effectifs et de temps de service.

-L'augmentation générale des salaires.

-Un autre projet pour l'école, égalitaire et émancipateur.